

LES PASSAGES À FAUNE

Pour se déplacer, l'Homme a construit des routes, des canaux, des voies de chemin de fer. Il a également confisqué des territoires aux espèces animales et végétales en urbanisant et artificialisant des espaces naturels.



Ces voies de circulation qui relient les centres urbains sont de véritables obstacles pour le déplacement de la faune sauvage qui se retrouve en difficulté pour se nourrir, se reproduire, se disperser, conquérir de nouveaux territoires ou gagner des milieux plus favorables. En coupant les voies de déplacement des espèces

et en fragmentant les paysages, des populations se retrouvent isolées et peuvent disparaître en quelques années. Face à ce constat, l'Homme s'investit aujourd'hui pour rétablir des continuités écologiques en construisant des ouvrages spécifiques : les passages à faune.



Passage à faune de la Buisse (A48)

Zones humides, mare, forêt, haies reconnectées pour le déplacement de la faune

DES AMÉNAGEMENTS SUR-MESURE

Les passages à faune ont été conçus pour permettre le déplacement des animaux sauvages à travers un obstacle artificiel comme une route, une voie ferrée ou un canal. En fonction des espèces visées, le passage à faune peut prendre plusieurs formes : pour les amphibiens on privilégie des petites canalisations sous les routes (crapauduc), pour les poissons migrateurs comme le saumon, on choisit les torrents artificiels et pour la grande et la petite faune on opte

pour des ponts végétalisés au-dessus des autoroutes, ou des passages sous les autoroutes. L'objectif de ces « couloirs écologiques » est de faciliter la circulation des espèces en reconnectant les milieux (forêts, zone humides, ...) essentiels à leur cycle de vie. Sur les routes, un passage à faune permet aussi d'éviter les collisions entre les animaux et les véhicules, et ainsi de sécuriser les conducteurs et la préservation des espèces vivant aux abords des routes.

ZOOM SUR LES AUTOROUTES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Dans les années 60, face au grand nombre de collisions avec la faune, les premiers passages à faune font leur apparition sur nos routes. D'abord construits pour des raisons de sécurité routière, ces ouvrages sont aujourd'hui implantés dans une volonté de conservation de la biodiversité. C'est dans cette logique qu'en novembre 2019, la société autoroutière APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) signe avec l'État un plan d'investissement autoroutier comprenant la construction de 16 passages spécifiques grande faune sur l'ensemble du réseau d'ici fin 2022, le plus grand nombre devrait se situer en région Bourgogne-Franche-Comté. Pour leur

réalisation, la société APRR a recensé des sites potentiels en s'appuyant sur les schémas régionaux de cohérence écologique (*Bourgogne-Nature junior n°8 - la trame verte et bleue*). Autrement dit, ces sites permettront de retracer des chemins interrompus ou dégradés par les réseaux routiers, pour le déplacement des espèces. Les suivis (pièges photos, pièges à traces) montrent que ces aménagements fonctionnent bien lorsqu'ils sont bien placés. Un suivi de la fréquentation par la faune sur l'ouvrage réhabilité de Sampans (39), a par exemple confirmé la présence de mammifères (chat sauvage, chevreuil, marte, fouine, ...).



Chat sauvage



Pie bavarde

Piège-photo installé avant travaux



Lièvre d'Europe



APRR ENGAGÉ DANS LA SAUVEGARDE DU LYNX

Depuis 2019, la société APRR a engagé un partenariat sous de multiples formes avec le Centre de sauvegarde de la faune sauvage Athénas. D'abord elle a fait le don d'un fourgon pour l'association qui

l'a aménagé en fourgon d'intervention pour intervenir auprès de la faune sauvage sur tout le territoire de

Bourgogne-Franche-Comté. En second lieu, le centre

Athénas opère des diagnostics de zone de collision pour le compte d'APRR, sur demande, et fait des recommandations pour limiter ces accidents. Une coopération

nécessaire pour préserver la biodiversité.

CONTACT

Karine TOURRET



Responsable environnement

Groupe APRR

Direction Infrastructure Patrimoine et Environnement

36 rue du Docteur Schmitt

21850 Saint-Apollinaire

Karine.TOURRET@aprr.fr

03 80 77 66 00